

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2024**  
**Séance du 26 juin 2024**

**N° 20**

**Objet : Approbation du projet  
de participation à l'action de  
création d'une boutique artisanale  
en cœur de ville**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAUA Pierre

### **Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### **Etaient excusés :**

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la délibération 48 de la séance du 9 Février 2022 portant sur la participation de l'action de création d'une boutique éphémère.

Dans le cadre de sa compétence développement économique et du programme Action Cœur de ville, Provence Alpes Agglomération en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 04, souhaite déployer une boutique artisanale en cœur de ville de Digne-les-Bains.

Le projet consiste à animer un collectif de 10 artisans sur une période test de 4 mois, qui bénéficieront d'un local en cœur de ville pour exposer et commercialiser leurs produits.

Le projet prévoit l'ouverture en période estivale pour une durée de 4 mois.

Ce dispositif permet de faciliter l'installation au démarrage de nouvelles activités artisanales et commerciales en centre-ville en proposant d'une part, des conditions d'implantation attractives (pas de droit d'entrée, loyer et charges modérées, plan de communication coordonné et visibilité de la boutique...) et d'autre part un accompagnement individuel et collectif sécurisé de la CMAR PACA pour une durée maximale de 3 ans.

Le collectif sera déterminé en fonction de l'offre déjà existante dans le centre-ville, de manière à ne pas créer de concurrence avec les commerçants sédentaires.

Ce dispositif vise à répondre aux enjeux d'implantation commerciale et de lutte contre la vacance des locaux commerciaux en centre-ville. Il permet à des artisans locaux de valoriser leurs produits, d'enrichir l'offre commerciale de centre-ville, de créer du flux et de renforcer l'attractivité. Un local a été identifié à l'angle de la rue de l'Hubac et de la Traverse de la boucherie.

Le coût de l'opération s'élève à 11 000 euros, cofinancée à 50% par Provence Alpes Agglomération.

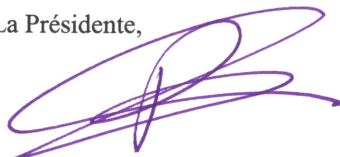
Il est proposé :

- D'approuver la participation de Provence Alpes Agglomération à l'opération de création d'une boutique artisanale ;
- De dire que 5 500 euros seront affectés à l'opération de « création d'une boutique artisanale » et versés sous forme de prestation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 04 ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-20\_26062024